

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL T 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 8 février 2016

16-11

Objet : Création de la Commission d'Ouverture des Offres en matière de délégation de service public et élection des membres de la commission

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial T10 légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 8 février 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|--------------------------|--|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CLODONG Nicolas | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - ADOMO Caroline | - COCQ François | - LOUVIGNÉ Robin |
| - AMAR Sophie | - DALLEAU Isabelle | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DE FONTAINE VIVE -
CURTAZ Marie-Laure | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BARNOYER Thierry | - DEGRASSAT Alain | - MARTINEAU Pascale |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DRAI Carole | - MEDINA Marc |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DUVAUDIER Michel | - PANNETIER Gilles |
| - BENISTI Jacques Alain | - FACCHINI Monique | - PARRAIN Mary France |
| - BENSOUSSAN Éric | - FAUTRE Christian | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CADEDDU Jean-Luc | - GAILHAC Benoît | - PAVIE Alain |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAILLARD René | - PINEL Vincent |
| - CAMBON Christian | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PIO Régis |
| - CANALES Chantal | - GICQUEL Hervé | - PRIMEVERT Catherine |
| - CAPITANIO Olivier | - GRESSIER Jean-Jacques | - RASETTI Christine |
| - CAPORAL Chrysis | - GUIGNARD Jean-Jacques | - RISPAL Yoann |
| - CARPENTIER Agnès | - HERBERT Delphine | - ROESCH Germain |
| - CARREZ Gilles | - HOUDOT Florence | - ROYER Christel |
| - CARTIGNY Pierre | - KARACA Sengul | - RYNINE Christine |
| - CERCLEY Nicole | - KENNEDY Marie | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHABOT Sabine | - LAFON Laurent | - TOLLARD Virginie |
| - CHARBONNEL Michèle | - LAMBERT Gérard | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHARDIN Sylvie | - LE BIDEAU Dominique | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHAULIEU Stéphane | - LE GUILLOU Patrick | - VOGUET Jean-François |
| - CHETARD Catherine | - LEBEAU Pierre | - ZELIOLI Valérie |
| - CIPRIANO Philippe | | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Monsieur BERRIOS Sylvain, 1^{er} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ,
- Monsieur HERBILLON Michel, 3^{ème} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO,
- Monsieur BRETILLON Jean-Marie, 7^{ème} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL,
- Monsieur DOSNE Olivier, 10^{ème} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER,
- Madame CAMPOS BRETILLON, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Madame HERBERT,
- Madame CROCHETON Florence, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur MEDINA,
- Madame FENASSE Delphine, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur COCQ,
- Monsieur JEANNE Laurent, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur DUVAUDIER,
- Monsieur OUDINET Michel, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur BENISTI,
- Monsieur LACHELACHE Nassim, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur PIO,
- Monsieur PETTENI Henri, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Madame CARPENTIER,
- Monsieur SEMO Igor, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur CAMBON,
- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie, Conseillère de Territoire a donnée pouvoir à Monsieur RISPAL
- Madame TRIMBACH Pascale, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur BIDAUD

094 24940073-20160208-11-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016

ABSENT NON REPRESENTE :

- Monsieur DELECROIX Pierre-Michel, Conseiller de Territoire

Soit 87 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Adrien CAILLEREZ

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire T 10, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160208-16-11-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2016

OBJET : Création de la Commission d'Ouverture des Offres en matière de délégation de service public et élection des membres de la commission

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 et suivants, les articles R.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public,

VU le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les Etablissements publics de coopération intercommunale, doit être constituée une Commission d'ouverture des offres en matière de délégation de service public,

CONSIDERANT que cette Commission doit être constituée du Président du Conseil de territorial ou de son représentant, président de droit de la Commission, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants,

CONSIDERANT que les 5 membres titulaires et suppléants sont élus, au sein du Conseil de Territoire, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que la Commission d'ouverture des plis comprend également des représentants ayant un rôle consultatif :

- Le comptable public
- Le représentant de la direction départementale de la protection de la population
- Un ou plusieurs agents du Conseil de Territoire désignés par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière, objet de la délégation de service public.

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations et aux présentations, à scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

CONSIDERANT qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit expressément le recours au scrutin secret, pour cette désignation,

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer la Commission d'ouverture des offres en matière de délégation de service public.

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation des membres de la Commission d'ouverture des offres au scrutin secret.

PREND acte de la communication de la liste

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'ouverture des offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Accusé de réception en préfecture
09424045007820160208161415
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 16/02/2016

DECIDE donc que la Commission d'ouverture des offres est composée comme suit:

Proclame élus, les membres titulaires suivants :

- Benoît GAILHAC
- Delphine FENASSE
- Florence CROCHETON
- Jean-Jacques PASTERNAK
- Germain ROESH

Proclame élus, les membres suppléants suivants :

- Gérard LAMBERT
- Gilles PANNETIER
- Chantal CANALES
- Jean-Jacques GRESSIER
- Hervé GICQUEL

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial T10 ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Les réclamations contre les opérations électorales de la présente délibération doivent être déposées au plus tard à 18 heures, le cinquième jour qui suit l'élection à la Sous-préfecture, à la Préfecture ou au Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160208-16-11-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016